

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 AOUT 2021**

.=.*.*=.*.*

Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mille vingt et un et le seize du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LES-ALPES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures trente minutes à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

Date de la convocation : 6 août 2021

Présents : MM. PRATO, SERRANO, CERATO, LAUGIER-BAIN-RAVEL, GERIN-JEAN, CICCOLI, Mmes FERRIER, BOETTI, TODESCO, M. TAVERNARO, Mme CADIERE

Absents excusés : Mmes VACCAREZZA (pouvoir à M. CERATO), GIRAUD (pouvoir à M. CICCOLI), SIMIAN, M. HONNORE (pouvoir à M. TAVERNARO)

Secrétaire de séance : Mme BOETTI

=(= »)=

ORDRE DU JOUR

Point unique :

Déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits de l'Asse et des affluents pour la période 2021 – 2026 – Avis de la Commune

=(= »)=

Le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il soumet ensuite à l'approbation des élus le compte rendu de la séance du 28 juin 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATION N° 01.16.08.2021/049 – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS DE L'ASSE ET DE SES AFFLUENTS – AVIS DE LA COMMUNE

Le Maire expose aux élus que l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale pour réaliser des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Asse, ouverte le 5 juillet dernier, est close depuis le 6 août 2021 à 12 h.

Il indique que la Commune de Saint-André-les-Alpes est intéressée par le projet et que, comme le prévoit l'article R 181-38 du code de l'environnement, elle doit émettre un avis notamment au regard des incidences environnementales notables sur son territoire et ce avant le 21 août 2021.

Il rappelle que l'objectif global de ce projet est d'améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau pour assurer la sécurité des biens et des personnes mais aussi favoriser la richesse écologique, piscicole et paysagères de ces rivières.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits de l'Asse et des affluents, pour la période 2021-2026, tel que présenté par le syndicat mixte Asse-Bléone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45. Suivent les signatures.